

COMMUNE DE CAPTIEUX – DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 20 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 Mars 2025, à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de CAPTIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Captieux, sous la présidence de Madame Christine LUQUEDEY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Mars 2025

Présent.e.s : C. LUQUEDEY, JL GLEYZE, M. LECOZE, D. COURREGELONGUE, J. VANBRABANT, JM MATHA, J. KONSHELLE, A. LABOURGUIGNE, V. GOUZON, T. LEXTERIAQUE, B. FAGET.

Excusé.e.s : P. CALDERON (pouvoir à J. VANBRABANT), D.DUCOS (C. LUQUEDEY)

Secrétaire de séance : M. LEXTERIAQUE

ORDRE DU JOUR

- **Désignation d'un secrétaire de séance,**
- **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 20 Février 2025**
- **Délégations de Mme Le MAIRE,**
- **Ordre du Jour :**

1- Voirie

- *Présentation par M. COURREGELONGUE et/ou le Cabinet d'étude AZIMUT des pré-projets de CARREFOUR au croisement des routes suivantes : RN524-RD932*
- *Délibération de principe sur le choix d'un des trois pré projets présentés*

2- Représentation :

- *Délibération concernant la nomination d'un titulaire et d'un suppléant au Syndicat Electrique de BERNOS-BEAULAC*

3- Finances :

- *Délibération concernant le montant du loyer de l'appartement rénové au-dessus des écoles et situé 13 route de Mont de Marsan*
- *Délibération : Tarification : Evènement de l'Association CLACYCLO*
- *Admission en Non-Valeur pour un montant de 4.989, 64 €*

4- SICTOM

- *Délibération concernant le choix du relevé des déchets ménagers et des déchets papiers, carton sauf verre*

➤ Comptes rendus des réunions et questions diverses

I - Désignation du secrétaire de séance.

Mme LA MAIRE demande au Conseil Municipal de désigner son ou sa secrétaire de séance.

M. Thierry LEXTERIAQUE propose sa candidature

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de nommer à l'unanimité des présents ou représentés M. Thierry LEXTERIAQUE secrétaire de cette séance

Vote :

Pour : 14/14

Contre : 00/14

Abstention : 00/14

II- Approbation du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 Février 2025

Mme LA MAIRE demande au Conseil Municipal d'approuver le Compte rendu du Conseil Municipal du

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés décide d'approuver le Compte Rendu du Conseil Municipal du 20 Février 2025

Vote :

Pour : 14/14

Contre : 00/14

Abstention : 00/14

III – Mme LA MAIRE souhaite rajouter au Conseil Municipal deux délibérations :

A - Approbation du Plan de Financement du CENTRE DE SANTE de la commune de CAPTIEUX

Afin de déposer la deuxième partie du dossier concernant la subvention FEDER, il est nécessaire de délibérer sur le Plan de Financement mis à jour en fonction des montants de travaux arrêtés et des montants de subventions reçues.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents et représentés que cette délibération soit abordée au point finance de ce conseil.

Vote

Pour 14/14

Contre 00/14

Abstention 00/14

B – Ouverture anticipée des crédits d’investissements 2025

Mme LA MAIRE propose par anticipation de régler des factures d’investissement mais non prévues au Restes à réaliser conformément à l’autorisation donnée par la nouvelle nomenclature approuvée par le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité des présents et représentés que ce point soit abordé au point finance.

Vote

Pour 14/14

Contre 00/14

Abstention 00/14

C- Mme LA MAIRE propose que la présentation des prés projets par l’entreprise AZIMUT se déroule avant le début du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve. Ainsi le point V- VOIRIE devient le point III-

III - VOIRIE

A – Présentation par M. COURREGELONGUE et le CABINET D’ETUDE AZIMUT représenté par M. DUHART des préprojets de Carrefour au croisement des routes suivantes : RN 524-RD932

Mme LA MAIRE donne la parole à son troisième adjoint M. Didier COURREGELONGUE et à M. DUHART

M. DUHART présente les besoins et les difficultés relevés lors de l’étude. Le but essentiel est de trouver un régime de priorité au carrefour qui prend en compte la circulation des poids lourds, qui soit comprise par tous, qui règle le problème de visibilité et qui gère le problème des parkings autour du carrefour.

M. DUHART présente deux premiers projets :

- des priorités dessinées
- des feux tricolores

Il soulève les problématiques suivantes :

- Feux tricolores : le coût, l’installation, la pollution, le bruit mais aussi le problème que la circulation dans CAPTIEUX est intense à certains moments de la journée et que pour le reste de la journée il n’est pas certain que les feux soient respectés
- Priorités dessinées : le cout est très bas mais il n’est pas certain que cela soit très efficace et il reste la circulation des poids lourds et des visibilités avec le stationnement.

- Mini rond-point en forme ovale : il pourrait être la solution. Le cout est peu élevé. Il permettrait d’avoir une circulation fluide. La difficulté est d’avoir une autorisation des services DIRSO pour installer un giratoire surélevé avec le passage des camions.

M. KONSHELLE parle de l’accélération dans les ronds poids.

M. GLEYZE fait part d'une expérience datant de 1987 selon laquelle des massifs avaient été installés au carrefour pour permettre un ralentissement. Les massifs ont été enlevés car ils cachaient la visibilité

Mme LA MAIRE soulève le problème de l'entretien et de l'eau dans les périodes de canicules.

Dans tous les cas de figures, la société a étudié un projet pour ralentir l'arrivée des véhicules sur le carrefour avec l'installation d'écluses au niveau du Centre de Santé. Il a étudié aussi le déplacement de l'arrêt de bus. L'installation de l'arrêt de bus fait débat car il est gênant. Il serait utile de le revoir. M. COURREGELONGUE signale que la DIRSO donnera son avis.

Afin de ralentir la circulation, l'idée de feux de récompenses et de zone à 30 km est évoquée par Mme LA MAIRE et Mme VANBRABANT

M. DUHART propose d'étudier ces possibilités dans son projet mais demande aux élus de prévoir la zone qu'il souhaite à 30km et l'installation de ces feux de récompenses.

Il signale que beaucoup de communes ont installé ce genre d'outils mais sans grand succès

En conclusion M. DUHART représentera un projet avec le choix du pré projet et une étude supplémentaire avec les paramètres évoqués : zones à 30km, feux de récompenses, pas de végétation

Mme LA MAIRE demande à son conseil de se prononcer sur le pré projet choisi mais aussi sur l'installation de feux de récompenses et de zone à 30km

M. LEXTERIAQUE signale que le vote de la délibération de principe est que sur le choix d'un des pré projet pour installer un régime de priorité comme l'a présenté M. COURREGELONGUE

B – Délibération de principe sur le choix d'un des trois préprojets de carrefour au croisement des routes suivantes : RN 524 – RD 932

Mme LA MAIRE demande à son conseil municipal de se prononcer sur le choix d'un des trois pré projets présentés par M. COURREGELONGUE et concernant la création d'un carrefour au croisement des voies RN 524 et RD 932

Soit :

- Mise en place de Feux tricolores (1^{er} préprojet)
- Mise en place de régime de priorités multiples (2^{ème} préprojet)
- Mise en place d'un mini giratoire (3^{ème} préprojet)

Le Conseil Municipal après en avoir débattu décide

- 1^{ère} Hypothèse : 6/14 pour, 8/14 contre, 00/14 abstention
- 2^{ème} Hypothèse : 00/14 pour, 14/14 contre, 00/14 abstention
- 3^{ème} Hypothèse : 8/14 pour, 06/14 contre, 00/14 abstention

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des présents et représentés le pré – projet concernant la construction d'un mini giratoire

IV – Délégations de Mme LA MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il est porté à la connaissance de l'assemblée les décisions prises par Mme la Maire.

Mme la Maire informe l'assemblée des délégations exercées depuis la dernière séance du Conseil :

SERVICES	OBJET -ENTREPRISE	MONTANT TTC	TOTAL DEVIS SIGNES PAR SERVICE
CENTRE DE SANTE	Synd. Eaux du Grand Bazadais (assainissement)	4.278,79	6.036,79
	Synd. Eaux du Grand Bazadais (Eaux)	1.758,00	
VOIRIE	CDC : Travaux de curage sur les chemins ruraux	1.800,00	4.200,00
	CDC : Travaux de dérasement	2.400,00	
LOGEMENT COMMUNAUX	SYD NET NETTOYAGE : Nettoyage appartement après travaux	504.00	2.464,66
	BRICO LECLERC (Cuisine)	1960.66	
SERVICE ADMINISTRATIF	BUREAU VALLE	120.41	120.41
SERVICE TECHNIQUE	ESAT (emploi d'une personne en renfort 285.12 pour 20h semaine)	285,12	285.12

V – REPRESENTATION : Délibération concernant la nomination d'un titulaire et d'un suppléant au Syndicat Electrique de BERNOS-BEAULAC

Explication :

Mme LA MAIRE donne la parole à M. COURREGELONGUE représentant. Lors de la dernière séance du conseil syndical les statuts ont été modifiés dans le sens où il n'y a plus qu'un titulaire et un suppléant.

Il est demandé à chaque commune d'élire à nouveau un titulaire et suppléant

Délibération :

Mme LA MAIRE demande à son conseil municipal de nommer parmi ses membres un titulaire et un suppléant pour siéger au nom de la commune au Syndicat Electrique de BERNOS BEAULAC

Les candidatures sont : M. Didier COURREGELONGUE en tant que titulaire, M. Jean-Michel MATHA en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés de nommer :

- Titulaire : M. Didier COURREGELONGUE
- Suppléant : M. Jean Michel MATHA

Vote :

Pour 14/14

Contre 00/14

Abstention 00/14

VII – FINANCES :

A- Délibération concernant le montant du loyer sans charge du logement communal rénové au-dessus des écoles et situé 13 route de Mont de Marsan :

Explication :

Le premier logement au-dessus des écoles et faisant l'objet d'une rénovation depuis quelques mois, pourra être mis à la location au début du mois de mai 2025
Il est donc nécessaire de fixer un montant de loyer sans charges

Délibération :

Mme LA MAIRE propose au Conseil Municipal de se prononcer sur un montant loyer de 450.00 € sans charge, mensuel, révisable chaque année
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'approuver le montant de loyer sans charge à 450,00 € mensuel

Vote

Pour : 14/14

Contre : 00/14

Abstention : 00/14

B – Délibération concernant la tarification : Evènement CLACYCLO

Explication :

Mme LA MAIRE présente la demande de l'association CLACYCLO pour le 17 et 18 mai soir

Lors de son passage à CAPTIEUX, elle souhaite pouvoir installer un campement de leurs participants au stade et utiliser les sanitaires

Mme LA MAIRE a accepté cette demande mais propose au Conseil municipal de fixer une participation financière. Le prix de 5€ par participants lui semble raisonnable. Le nettoyage sera à la charge des participants



Mairie

de Délibération :

05 56 65 60 31

Place du 8 mai 1945

33840 CAPTIEUX

www.captieux.fr

contact@captieux.fr

Mme LA MAIRE demande au Membres du Conseil municipal de se prononcer sur un montant de la participation aux frais des cyclistes de l'évènement organisé par CLACYCLO ;

Le montant est de 5€ par participants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés le tarif de 5 € par participant de l'évènement organisé par le CLACYCLO

Vote :

Pour 14/14

Contre 00/14

Abstention 00/14

C- Admission en non-valeur : 4.989,64 €

Le service de la DGFIP a fait une demande d'admission en non-valeur concernant des créances éteintes et jugées irrécouvrables . Les décisions du tribunal de commerce ou de la commission de surendettement éteignant ces dettes s'imposent à la collectivité.

Mme LA MAIRE vu l'état et les avis d'autres part, doit accorder décharge au comptable des sommes détaillées au présent état lesquelles s'élèvent à 4.989,64 €. Cette admission en non-valeur s'impose au Conseil Municipal mais il est nécessaire que ce dernier soit tenu au courant conformément à la réglementation. Le Conseil Municipal prend connaissance de cette admission en non-valeur demandée

D – Délibération concernant le plan de financement du CENTRE DE SANTE

EXPLICATIONS : Mme LA MAIRE remercie le premier adjoint pour le travail effectué concernant la demande de subvention FEDER qui est une demande complexe et particulière.

Mme LA MAIRE donne la parole à son 1^{er} adjoint M. GLEYZE

M.GLEYZE présente le plan de financement pour le CENTRE MEDICAL DE SANTE qui sera présenté lors de la demande de FEDER. Il signale que ce projet a regroupé de nombreux partenaires financiers.

DELIBERATION :

Mme LA MAIRE demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le plan de financement suivant et de l'autoriser à déposer la demande de FEDER selon ce plan



	Autofi	Taux	Subv
AUTOFI	178 483,01 €	20% min	
	16 171,61 €	complément	
	194 654,61 €	22%	
DPT		22%	200 000,00 €
FOND VERT		13%	114 073,11 €
FNADT		13%	115 116,28 €
DETR		19%	168 571,03 €
FEDER		11%	100 000,00 €
			697 760,42 €
TOTAL		100%	892 415,03 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'approuver à l'unanimité des présents et représentés le plan de financement et d'autoriser Mme LA MAIRE à déposer la demande FEDER

Vote

Pour 14/14

Contre 00/14

Abstention 00/14

E – OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENTS 2025

Explications :

Mme LA MAIRE donne la parole à son 1^{er} Adjoint

Délibération :

Lorsque le budget de la collectivité n'est pas voté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice, auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En investissement, il est possible d'engager, liquider et mandater dès le 1^{er} Janvier 2025 les restes à réaliser.

De plus le référentiel budgétaire et comptable M57 prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, la Maire peut, sur autorisation du Conseil municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (hors autorisation de programme), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir par anticipation des crédits d'investissements sur le Budget principal, dans la limite des crédits suivants, pour payer notamment une dépense engagée en 2024 et pour laquelle il n'y a pas eu d'inscription en restes à réaliser.

Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissements par anticipation, à hauteur de 4600 euros répartis comme suit :

Chapitre/article	Opération	Budget 2024	Ouverture anticipée 2025
2151	Opération 16	60700€	4000 €
2131	Bâtiment	59666€	600 €

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer favorablement sur une ouverture anticipée des crédits d'investissement 2025, présentée ci-dessus dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, dans l'attente du vote du budget primitif 2025

Vote

Pour 14/14

Contre 00/14

Abstention 00/14

VIII– SICTOM : Délibération concernant la fréquence du relevé des ordures ménagères et du tri sélectif sur la commune de CAPTIEUX

Explication :

Mme LA MAIRE rappelle au Conseil Municipal les divers choix de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif présenté par le SICTOM au Conseil Municipal de Juin 2024 et en réunion publique le 13 Mars dernier.

Elle expose que lors de la réunion publique les administrés se sont prononcés à une très large majorité pour un ramassage tous les 15 jours des ordures ménagères et du tri sélectif

M. Didier COURREGELONGUE rappelle que le but est d'augmenter le tri .

Délibération :

Mme LA MAIRE demande à son Conseil municipal de se prononcer et de choisir l'une des deux options présentées par le SICTOM à savoir :

1- 1^{er} Scénario

Ordures Ménagères : 1 passage toutes les semaines
Tri : 1 passage tous les 15 jours

2- 2^{-ème} Scénario

Ordures Ménagères : un passage tous les 15 jours
Tri : un passage tous les 15 jours

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide le suivant :

1^{ère} HYPOTHESE :

Vote :

Pour 03/14

Contre 10/14

Abstention 01/14

2^{ème} HYPOTHESE :

Vote

Pour 10/14

Contre 03/14

Abstention 01/14

La deuxième hypothèse est approuvée à la majorité des présents et représentés

V- COMPTES RENDUS ET QUESTIONS DIVERSES

Mme LA MAIRE a participé à la remise d'un chèque de 36000 € à l'hôpital de LANGON dans le cadre des événements qui ont lieu lors d'Octobre Rose 2024 dans le secteur du SUD GIRONDE

Mme LA MAIRE a participé avec M. COURREGELONGUE à la Commission des Eaux du Grand Bazadais pour l'approbation de son budget. Plusieurs dossiers de réparations sont prévus sur CAPTIEUX et qui seront subventionnables

M. Jean Michel MATHA a participé à une réunion DFCL au cours de laquelle un compte rendu a été fait sur les feux de forêts qui ont été très limités.

Les obligations de débroussaillage ont été rappelées. La difficulté est de faire respecter par les maires ces obligations sur des propriétés privées et comment permettre à un voisin de rentrer sur la propriété d'un autre voisin. M. COURREGELONGUE rappelle que si cela n'est pas fait il est possible que l'assurance ne prenne pas en charge.

M. Jean Michel MATHA souhaite qu'une information soit diffusée sur le SABITOUT

M. COURREGELONGUE et M. GLEYZE signalent que les travaux du Centre de Santé sont en cours. Une amélioration de la visibilité chez le Dr FUCHS sera faite car afin de ne pas être dérangé il y a eu installation de doubles lattes mais qui assombrit de manière importante son cabinet.

M. Y. KONSHELLE rappelle la réunion contre la LGV qui aura lieu à BERNOS-BEAULAC

L'ordre du Jour étant épuisé, Mme LA MAIRE constate qu'il n'y a ni questions nouvelles, ni d'autres comptes rendus. Elle lève la séance à 21h45



Mairie

de Captieux

05 56 65 60 31

Place du 8 mai 1945

33840 CAPTIEUX

www.captieux.fr

contact@captieux.fr

